



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16 décembre 2022



ID : 014-211401815-20221212-DELIB20221204-DE

Exécutoire le 16 décembre 2022

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 25	Séance du 12 décembre 2022
Date de la convocation : 6 décembre 2022	
Delib20221204	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Francis MÉNARD, , Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Laurent EUDE à M. Philippe BERARDI
Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS à Mme Véronique LEVILLAIN
Mme Ymen FARHAT à M. Mustapha MZARI-ROSSI
M. Florent ANDRÉ à M. Didier LIZORET.

Secrétaire :

M. Damien GUINEHEUX, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16 décembre 2022



ID : 014-211401815-20221212-DELIB20221204-DE

Exécutoire le 16 décembre 2022

N° Delib20221204

OBJET : Désignation d'un délégué pour siéger au SIVOM des Trois Vallées, en remplacement de Madame Aude LE CAM, démissionnaire

Par délibération n° Delib-2020-04-04 du 17 juin 2020, cinq représentants ont été élus pour représenter la Commune au SIVOM des Trois Vallées : M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, Mme Aude LE CAM et Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Madame Aude LE CAM ayant démissionné de son mandat du SIVOM des Trois Vallées, il convient d'élire un nouveau représentant de la Commune pour siéger au SIVOM des Trois Vallées.

Mme Pascale BOURSIN fait acte de candidature.

Le scrutin a lieu à bulletin secret et donne les résultats suivants :

Nombre de votants	25
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés pour Mme Pascale BOURSIN	24
Majorité absolue	13

Madame Pascale BOURSIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désignée représentant de la Commune au SIVOM des Trois Vallées, en lieu et place de Madame Aude LE CAM.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 14 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN